



**Consulting  
Management  
& Governance**

**Société inscrite au tableau de l'OECT**  
OMEGA CENTER, 6ème étage-Appartement N° 24,  
Les Berges du Lac II  
Tunis-Tunisie  
Tél : +216 71 268 122 / Fax : +216 71 268 144  
E-mail : hamor.cmg@topnet.tn

**ASSOCIATION « AMNESTY INTERNATIONAL  
AFRIQUE DU NORD »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**



**JUILLET 2022**

## SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<b>I. RAPPORT GENERAL</b>	<b>3</b>
<b>II. ETATS FINANCIERS</b>	<b>7</b>
♦ Etat de la situation financière	8
♦ Etat des produits & des charges	9
♦ Etat des flux de trésorerie	10
<b>III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>11</b>

## **I - RAPPORT GENERAL**

**ASSOCIATION « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD »  
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021**

*Messieurs & Mesdames les Membres  
de l'Association «AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD»  
Complexe Immobilier EPI Centre, Tour C, Bureau 01-05  
Rue Hedi Nouria, 1001 Tunis*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de l'association « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers :**

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » comprenant au 31 décembre 2021 : l'état de la situation financière, l'état des produits & charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers audités présentent les caractéristiques suivantes :

Total Net du Bilan :	756 434 Dinars
Revenus :	3 514 134 Dinars
Déficit de l'exercice 2021 :	6 455 Dinars

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie dont notamment la norme publiée par l'ordre des experts comptables de Tunisie et relative à la certification des états financiers des associations.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de l'organe dirigeant pour les états financiers***

L'organe dirigeant est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à l'organe dirigeant qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe dirigeant a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association «**AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » au titre de l'exercice 2021. Les registres sont :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

Tunis, le 20 juillet 2022

**P/ CONSULTING MANAGEMENT & GOVERNANCE**

**Haythem AMOR**



## **II - ETATS FINANCIERS**

«Amnesty International Afrique du Nord»

Complexe Immobilier EPI Centre, Tour C, Bureau 01-05

Rue Hedi Nouira, 1000 Tunis

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 Décembre 2021

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	571 195	403 458
AC 3 - Autres actifs courants	2	6 419	6 419
AC 7 - Immobilisations financières	3	8 875	8 875
AC 8 - Immobilisations corporelles	4	169 944	221 751
<b>Total des actifs</b>		<b>756 434</b>	<b>640 503</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
PA 2 - Autres passifs courants	5	461 526	295 193
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		19 821	11 962
<b>Total des passifs</b>		<b>481 347</b>	<b>307 154</b>
AN 3 - Subventions d'investissement	6	169 944	221 752
AN 6 - Excédent ou déficit des produits sur les charges - reportés		111 597	30 293
AN 7 - Excédent ou déficit des produits sur les charges de l'exercice		( 6 455)	81 304
<b>Total des actifs nets</b>		<b>275 087</b>	<b>333 349</b>
<b>Total des passifs et des actifs nets</b>		<b>756 434</b>	<b>640 503</b>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ETATS FINANCIERS

«Amnesty International Afrique du Nord»

Complexe Immobilier EPI Centre, Tour C, Bureau 01-05

Rue Hedi Nouira, 1000 Tunis

## ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits</b>			
PR 1 - Cotisations des adhérents		40	40
PR 3 - Subventions de fonctionnement		3 514 134	3 020 863
PR 7 - Quote-part des subventions d'investissements inscrites aux comptes de produits		51 807	51 559
PR 8 - Autres gains		-	59
<b>Total des Produits</b>	7	<b>3 565 982</b>	<b>3 072 520</b>
<b>Charges</b>			
CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements	8	40 227	60 067
CH 2 - Charges de personnel	9	3 204 975	2 631 336
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	4	51 807	51 559
CH 4 - Autres charges courantes	10	275 427	248 254
<b>Total des Charges</b>		<b>3 572 436</b>	<b>2 991 216</b>
<b>Excédents des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>( 6 455)</b>	<b>81 304</b>

**LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ETATS FINANCIERS**

**Etat des flux de trésorerie**  
 Période allant du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021  
 (Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
F 1- Encaissement des cotisations des adhérents	40	40
F 2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
F 3- Encaissement des subventions de fonctionnement	2 554 498	2 247 667
F 4- Encaissement d'autres revenus et apports	-	-
F 5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	( 559 150)	( 447 640)
F 6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	( 1 527 494)	( 1 468 277)
F 7- Autres Décaissement des activités courantes	( 300 156)	( 544 656)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>167 738</b>	<b>( 212 866)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
F 8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	( 7 837)
F 9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F 10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
F 11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>( 7 837)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>		
F 12- Encaissement des dotations	-	-
F 13- Encaissement des subventions d'investissement	-	-
F 14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	7 837
F 15- Encaissement provenant des emprunts	-	-
F 16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>7 837</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>167 738</b>	<b>( 212 866)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	403 458	616 323
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>571 196</b>	<b>403 457</b>

### **III - NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association « Amnesty International Afrique du Nord » a été créée le 28 Février 2016, date de signature des statuts de l'association.

Son objet consiste à :

- Faire des enquêtes, des recherches et des actions qui visent à prévenir les graves violations des droits de l'homme en Afrique du Nord et à mettre terme à ces violations ;
- Inciter tous les gouvernements à respecter la primauté de la loi, à adopter les standards en matière des droits de l'homme et à les mettre en application ;
- Œuvrer à la divulgation des violations des droits de l'homme avec précision, rapidité et persévérance ;
- Eduquer au respect des droits de l'homme ;
- Encourager les organisations intergouvernementales, les individus et tous les organes de la société à soutenir les droits de l'homme et à veiller à leur respect.

L'association est régie par les dispositions du Décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations. Les fondateurs de l'association ont adressé au Secrétaire Général du Gouvernement la lettre recommandée, tel que prévue par l'article 10 du Décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011, le 08 Février 2016 sous le Numéro RR118551443TN. La constitution de l'association « Amnesty International Afrique du Nord » a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°45 du 14 Avril 2016.

Il est à noter que l'association a obtenu sa patente fiscale en date du 28/06/2016.

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de l'association « Amnesty International Afrique du Nord » arrêtés au 31 Décembre 2020 ont été élaborés conformément :

- A la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 Décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A la norme comptable Tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Ces états financiers sont composés de l'Etat de la situation financière (Actifs et Passifs), de l'Etat des produits et des charges et de l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'association

« Amnesty International Afrique du Nord » pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 sont les suivants :

### **VALEURS IMMOBILISÉES**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

Agencement, aménagement & Installation	10%
Mobilier de Bureau	20%
Matériel informatique	33%

### **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

La contrepartie des immobilisations reçues et payées par Amnesty International est comptabilisée en tant que subventions d'investissement.

Ces subventions sont amortissables dans les mêmes conditions que les immobilisations qu'elles financent et la quote-part est inscrite aux comptes de résultat de l'exercice.

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les montants reçus de la part d'Amnesty International, autres que ceux destinés au financement de l'acquisition des immobilisations, sont inscrits en tant que subventions de fonctionnement.

Ces subventions sont destinées à la couverture des charges courantes et de gestion de l'activité de l'association en Tunisie (salaires du personnel, honoraires des consultants et experts, loyers, charges courantes,.....)

### 3. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### Note 1 : Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Banque BIAT	570 431	401 833
Caisse	765	1 625
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>571 195</u></b>	<b><u>403 458</u></b>

#### Note 2 : Autres actifs courants

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Charges payées d'avance loyer	6 419	6 419
Compte d'attente	-	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>6 419</u></b>	<b><u>6 419</u></b>

#### Note 3 : Immobilisations financières

Il s'agit de la caution sur loyer du siège social de l'association.

#### Note 4 : Immobilisations Corporelles

Désignation	Valeurs brutes			Amortissements 2021		VCN au
	31/12/2020	Acquisition 2021	31/12/2021	31/12/2020	Dotation 2021	31/12/2021
Matériel Informatique	240 763	-	240 763	228 488	6 840	5 435
Agencement Aménagement	335 863	-	335 863	137 024	34 396	164 442
Matériel du bureau	56 804	-	56 804	46 166	10 570	68
<b>Total</b>	<b>633 430</b>	<b>-</b>	<b>633 430</b>	<b>411 678</b>	<b>51 807</b>	<b>169 944</b>

#### Note 5 : Autres passifs courants

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Personnel charges à payer	-	-
Etat impôt et taxes à payer	92 964	56 362
Charges à payer	95 437	92 049
CNSS à payer (T4)	273 126	146 782
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>461 526</u></b>	<b><u>295 193</u></b>

#### Note 6 : Subventions d'investissement

Il s'agit des montants payés directement par Amnesty International aux fournisseurs pour l'acquisition des immobilisations et l'aménagement du siège de l'association en Tunisie.

Ces montants se détaillent comme suit selon les bons de livraison des immobilisations et des travaux :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Travaux d'agencement et aménagement siège social	335 863	335 863
Matériel Informatique	240 763	240 763
Mobilier de bureaux	56 804	56 804
<b>Total Brut</b>	<b><u>633 430</u></b>	<b><u>633 430</u></b>
Quote part inscrite aux comptes de résultat	(463 485)	(411 678)
<b>Total Net</b>	<b><u>169 944</u></b>	<b><u>221 752</u></b>

### Note 7 : Produits

Les produits au 31/12/2021 ont totalisé la somme de 3 565 982 DT contre 3 072 520 DT contre au 31/12/2020 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Dons et Subventions Amnesty International	3 514 134	3 020 863
Quote part des subventions d'invest. inscrite aux comptes de résultat	51 807	51 559
Cotisations des adhérents	40	40
Autres produits ordinaires	-	59
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 565 982</u></b>	<b><u>3 072 520</u></b>

Les dons et subventions accordés par Amnesty International se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Virement Amnesty London Janvier	306 910	44 955
Virement Amnesty London Février	-	381 955
Virement Amnesty London Mars	261 720	31 963
Virement Amnesty London Avril	124 376	31 963
Virement Amnesty London Mai	93 764	-
Virement Amnesty London Juin	316 955	350 938
Virement Amnesty London Juillet	130 955	177 955
Virement Amnesty London Août	155 255	321 955
Virement Amnesty London Septembre	-	152 955
Virement Amnesty London Octobre	1 129 600	213 119
Virement Amnesty London Novembre	-	83 000
Virement Amnesty London Décembre	34 963	456 910
Salaires payés par Amnesty London	438 867	246 757
Autres dépenses prises en charge par Amnesty London	520 770	526 438
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 514 134</u></b>	<b><u>3 020 863</u></b>

### **Note 8 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements**

	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>
STEG	7 228	8 958
SONEDE	-	-
Maintenance	12 047	28 639
Fournitures de bureaux	1 033	3 307
Entretien et nettoyage	18 026	18 561
Autres consommables	1 894	603
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>40 227</u></b>	<b><u>60 067</u></b>

### **Note 9 : Charges de personnel**

	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>
Salaires et compléments de salaires	2 481 873	2 047 967
Charges sociales	467 297	368 132
Indemnités de relocalisation	-	-
Pensions de retraite	255 805	215 237
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>3 204 975</u></b>	<b><u>2 631 336</u></b>

### **Note 10 : Autres charges courantes**

	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>
Loyer et charges locatives	85 585	84 966
Primes d'assurances	23 723	23 666
Honoraires	115 032	81 980
Documentation	7 937	17 657
Déplacements, Missions et réceptions	5 520	8 724
Frais téléphoniques	28 988	26 423
Impôts et taxes	7 658	4 326
Frais bancaires	984	511
Subventions accordées	-	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>275 427</u></b>	<b><u>248 254</u></b>